

# **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**



**COMMUNE DE PUY-L'EVEQUE**

**DICRIM**  
**COMMUNE DE PUY-L'EVEQUE**



**LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE**

**1.  INONDATION**

a. Risques naturels .....P.5 et 6

- de plaine
- par ruissellement (en secteur urbain)
- de type torrentiel

b. Risques technologiques .....P.7 et 8

- rupture de barrage
- industriel
- transport de marchandises dangereuses (TMD)

**2.  FEU DE FORET** .....P.9 et 10

**3.  MOUVEMENTS DE TERRAIN** .....P.11 à 13

Le Maire, Serge GUÉRIN

22 janvier 2015

## **Le PCS, le DICRIM, qu'est-ce que c'est ?**

- Le **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) est **l'outil de gestion de crise du Maire**. Il définit, sous son autorité, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

C'est un **document opérationnel, réservé à l'usage du Maire et des personnes désignées par celui-ci**.

Il est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) approuvé (exemple PPR inondation, PPR mouvements de terrain) ou comprise dans le champ d'application d'un Plan particulier d'Intervention (PPI) (exemple : PPI grands barrages).

- Le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un **document d'information destiné au public**, en particulier les résidents permanents ou temporaires de la commune. Il recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

**Il permet à chacun de prendre conscience des risques majeurs auxquels il peut être exposé.**

# RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

## RISQUE INONDATION

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Montez à l'étage
- Ecoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques

### A l'école, vos enfants sont en sécurité

- Evitez d'encombrer les lignes téléphoniques
- Disposez d'un poste radio **avec des piles**
- Disposez d'un éclairage de secours

## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Fuyez latéralement
- Gagnez les hauteurs
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

## RISQUE INCENDIE

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettez des linges humides au bas des portes
- Restez le plus près possible du sol

## RISQUES INTEMPERIES

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent (si possible, et avant l'évènement)
- Fermez fenêtres et volets (si possible, et avant l'évènement)
- Ecoutez la radio
- Evitez les déplacements à l'extérieur

## RISQUE INDUSTRIEL OU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- Abritez-vous dans un bâtiment
- Barricadez les fermetures
- Bouchez les aérations (coupez la VMC)
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne fumez pas
- Ecoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques

---

### Le cas échéant, à la demande des pouvoirs publics : Évacuez

- Dans l'éventualité d'une évacuation, préparez-vous à emporter les éléments suivants :
  - Médicaments (si traitements en cours)
  - Papiers essentiels (identité, livret de famille...)
  - Couvertures

# Puy-l'Evêque

LOT  
Midi-Pyrénées



rupture de  
barrage



feux de forêt



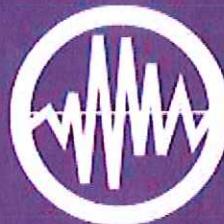
transport de  
marchandises  
dangereuses



mouvements de  
terrain



inondation



sismicité  
zone 1

## en cas de danger ou d'alerte

### 1. abritez-vous

### 2. écoutez la radio

Station Antenne d'Oc - Cahors-88.1 et 89 Mhz

Station Décibel FM Vallée de la Dordogne et Sud Corrèze-105.9 Mhz

Station Jordanne FM-91.1 - 106.8 Mhz

Station Présence Lot Cahors-92.5 Mhz

Station RFM-98.5 Mhz

Station Totem Cahors-96.3 Mhz

### 3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

**pour en savoir plus, consultez**

> en préfecture, le Document Départemental sur  
les Risques Majeurs

> sur Internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)

## **LE RISQUE INONDATION**

Crues historiques : 11 mars 1927

Côte : 13.27 mètres

Zone exposées : Les zones inondables du Lot dans la commune de Puy-l'Evêque concernent la rive droite entre Laroque et le Bourg, et la rive gauche entre Issudel et la Badorque.

Le secteur du Moulin de Grimard entre le Lot et la RD911 est également concerné.

Les secteurs à enjeux sont :

- le Camping Les Vignes à l'aval de Cayrou, la Méoure, Toirac, la partie basse du bourg et le moulin de Grimard en rive droite.
- Issudel, Dinety, Les Bouysses, Le Port, la plaine des Sports et loisirs et tout le secteur à l'aval entre le Lot et la voie desservant Bard, Courbenac et la Badorque.

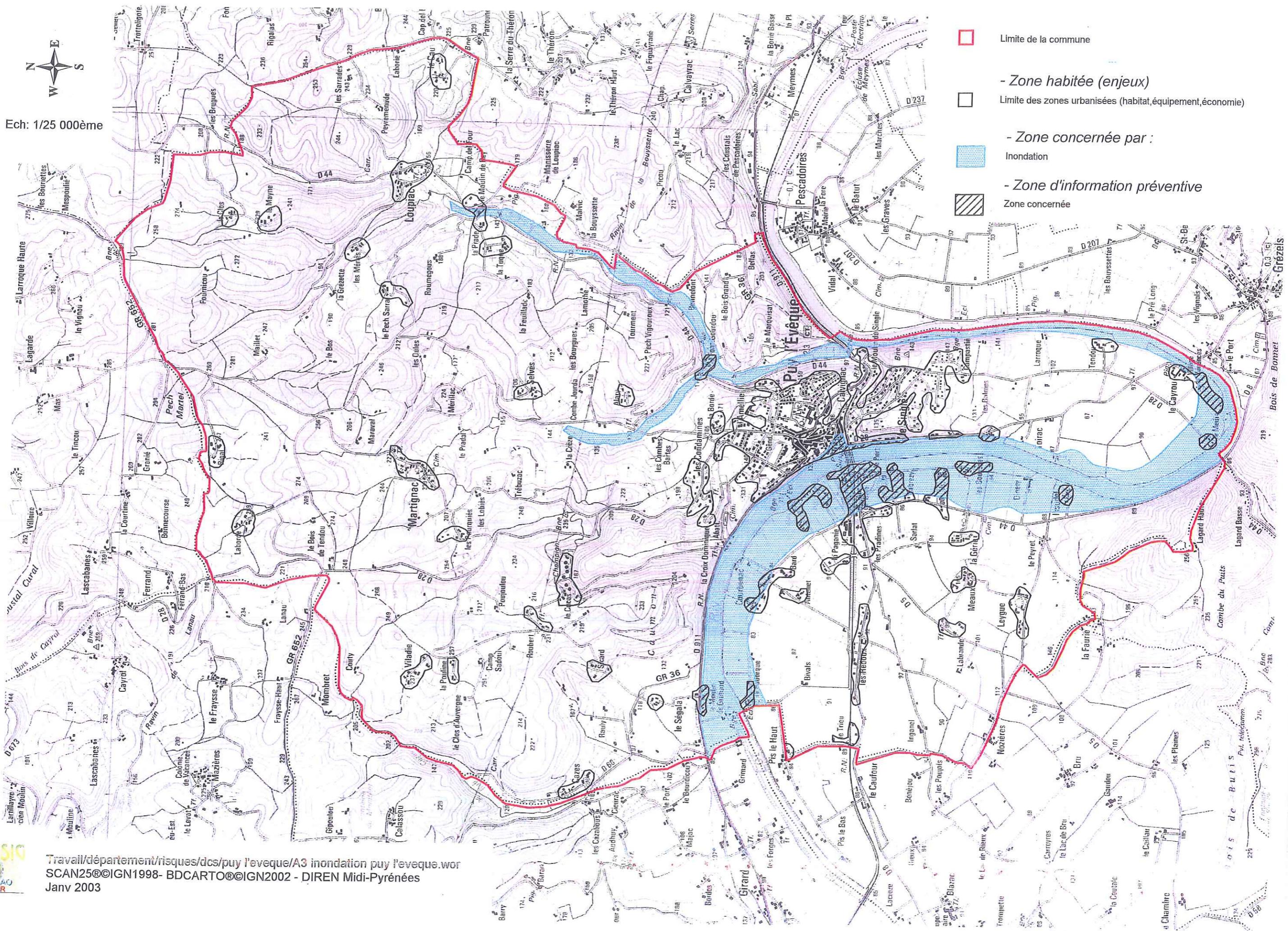
Un repère de la crue de 1927 existe sur la commune et est reporté sur la fiche ci-après. La délimitation des zones inondables figurant au plan au 1/25 000è résulte des études de cartographie informative réalisées dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par l'Université TOULOUSE-MIRAIL.

<b>Type de catastrophe</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>JO</b>
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	21/09/1992	23/09/1992	06/11/1992	18/11/1992
Inondations et coulées de boue	14/08/1993	15/08/1993	02/02/1994	18/02/1994
Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	26/12/1995	07/01/1996
Inondations, coulées de boue et Mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	03/12/2003	05/12/2003	12/12/2003	13/12/2003

# CARTE DU RISQUE INONDATION



Ech: 1/25 000ème



## LE RISQUE RUPTURE DE GRAND BARRAGE

La commune est concernée par 2 grands barrages :

- Grandval, Commune de Lavastier (Cantal)
- Sarrans, Commune de Brommat (Aveyron)

Délai d'arrivée de l'onde : - Le Méoure : 14h45

- Le Pont : 15h00

Niveau maximal (NGF) : 92 mètres

Hauteur d'eau maximale (en mètre) : **18 mètres environ au-dessus de l'étiage**

Zones exposées : voir carte

Itinéraires d'évacuation : le Pont de Puy-l'Evêque

Point de repli : gymnase municipal, rue François Faucher, près de l'Eglise Saint Sauveur

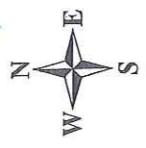
Moyens d'alerte : **sirène** : le signal est :

- Prolongé,
- Modulé (montant et descendant),
- Il comporte 3 cycles d'une minute chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes.

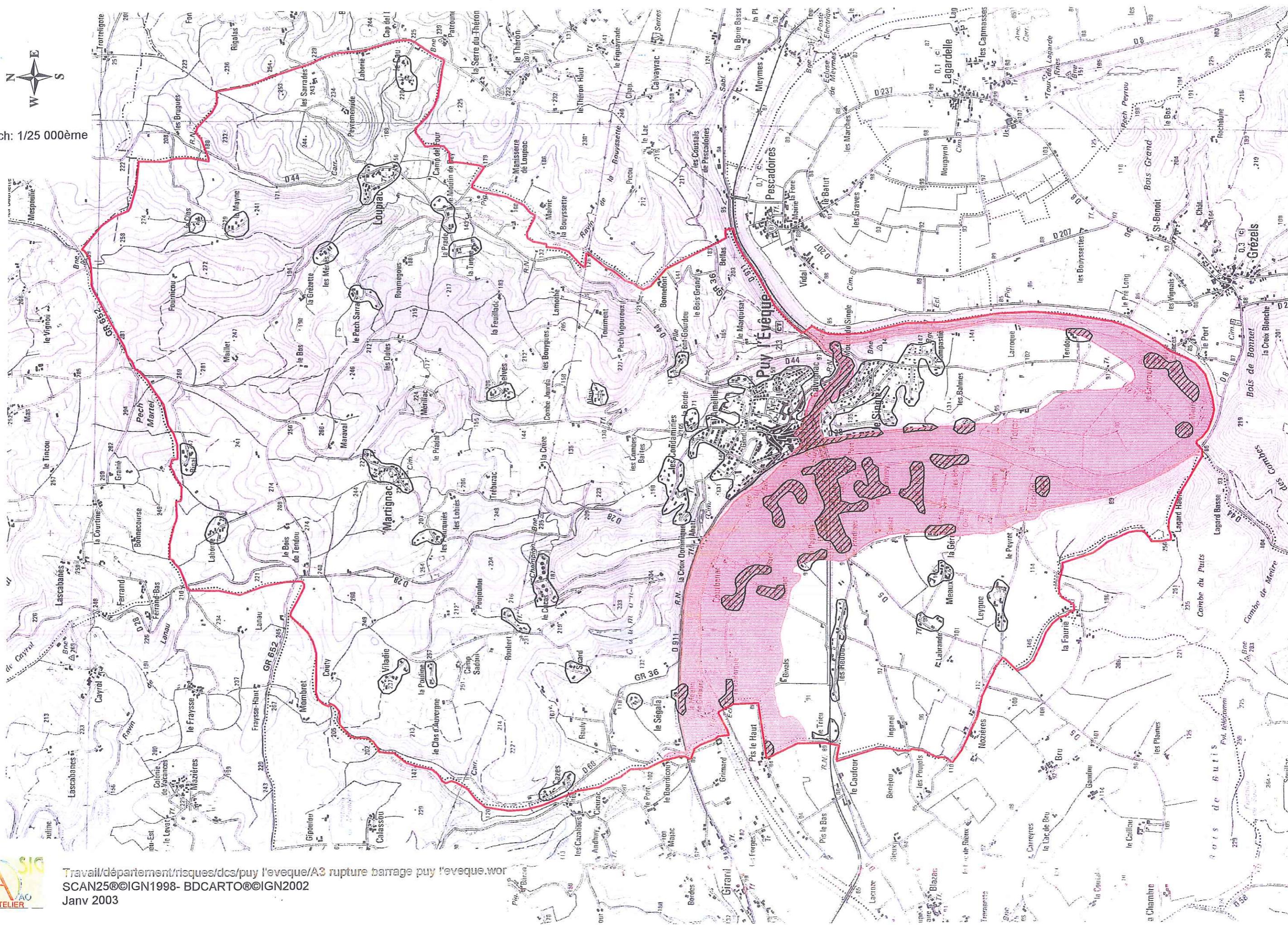
Signal d'alerte		
		

☞ Lorsque la sirène retentit, les consignes générales de sécurité sont le confinement (la mise à l'abri) et l'écoute de la radio.

# CARTE DU RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Ech: 1/25 000ème



## LE RISQUE FEU DE FORET

Feux de forêt historiques : La commune n'a pas connu récemment de feu de grande ampleur mais son territoire boisé est propice à des départs de feu.

Zones exposées : zones les plus proches des habitations.

Surveillance et travaux d'entretien : débroussaillage autour de chaque domicile.

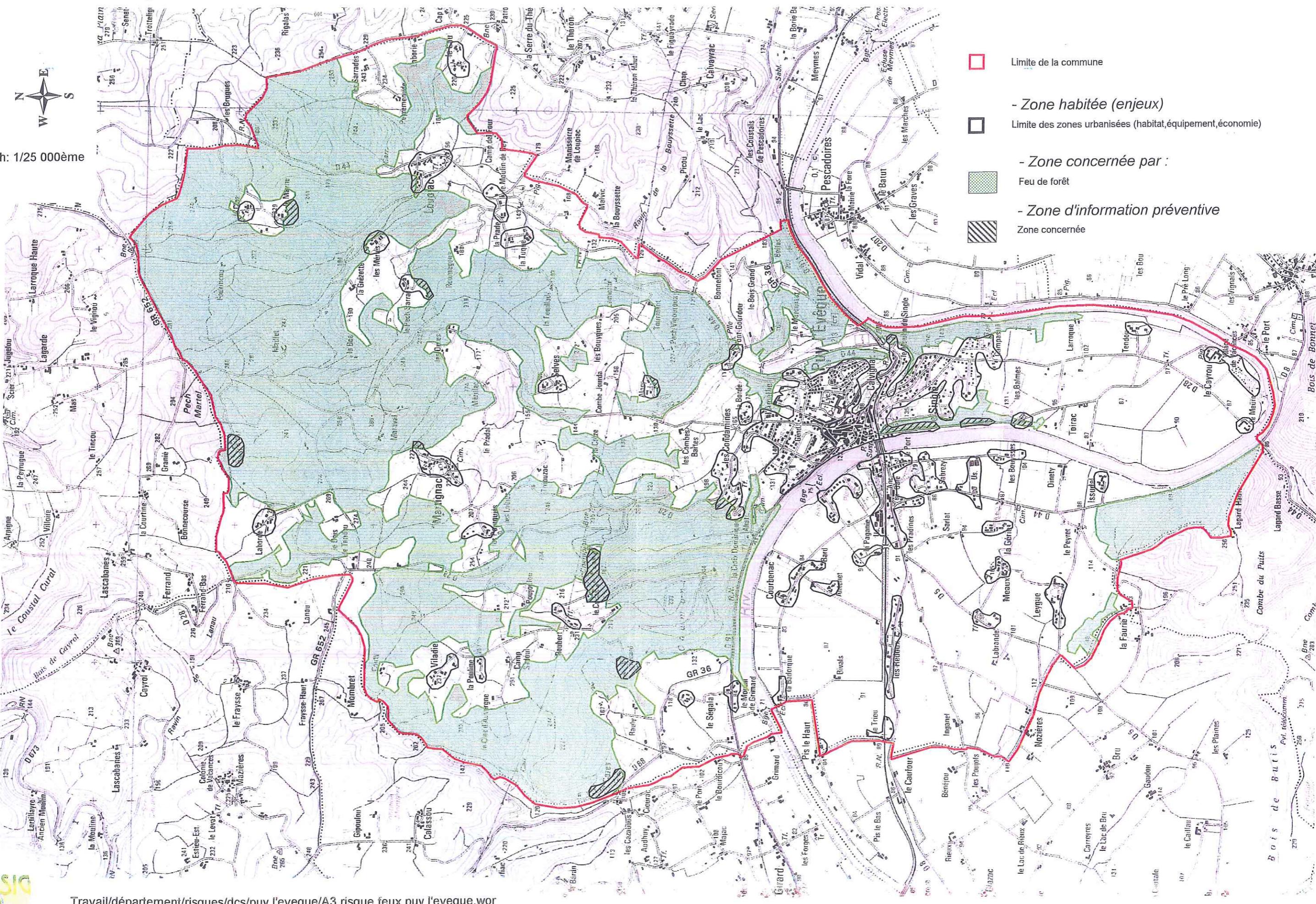
Moyens d'alerte : **sirène** : le signal est :

- Prolongé,
- Modulé (montant et descendant),
- Il comporte 3 cycles d'une minute chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes.

Signal d'alerte		
		
<b>1 mn</b>	<b>1 mn</b>	<b>1 mn</b>

☞ Lorsque la sirène retentit, les consignes générales de sécurité sont le confinement (la mise à l'abri) et l'écoute de la radio.

# CARTE DU RISQUE FEU DE FORET



## **LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN**

Mouvements de terrain historiques : non communiqué

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : non communiqué

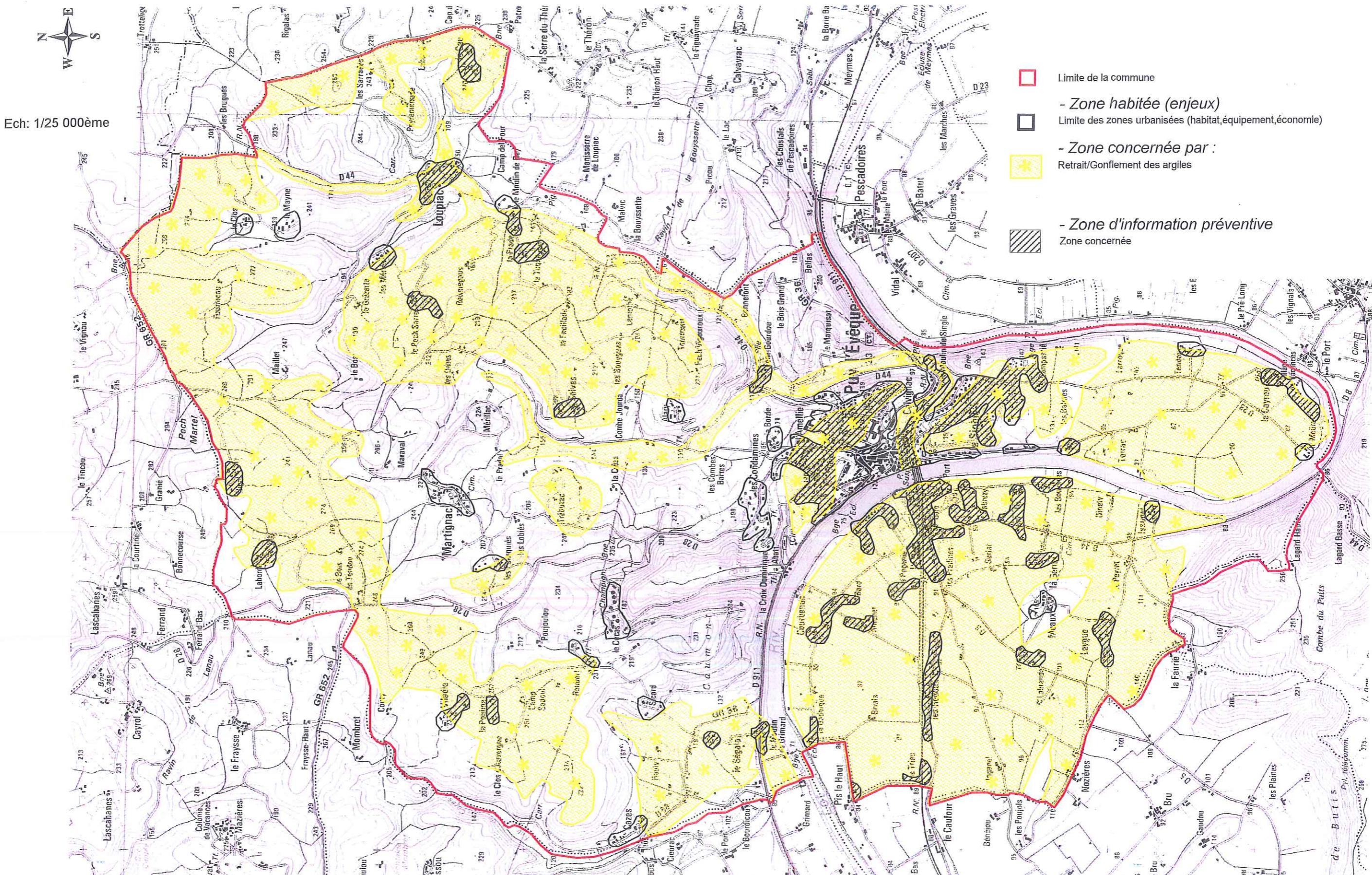
Zones exposées : voir cartes 2 pages suivantes

Surveillance et travaux d'entretien : la carte dressée pour le dossier communal synthétique est le seul document de repérage des zones exposées au risque mouvement de terrain.

Par contre, une surveillance régulière des mouvements déclarés est opérée par les services techniques des différentes collectivités concernées.

	<u>Début le</u>	<u>Fin le</u>	<u>Arrêté du</u>	<u>JO du</u>
mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/02//2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011

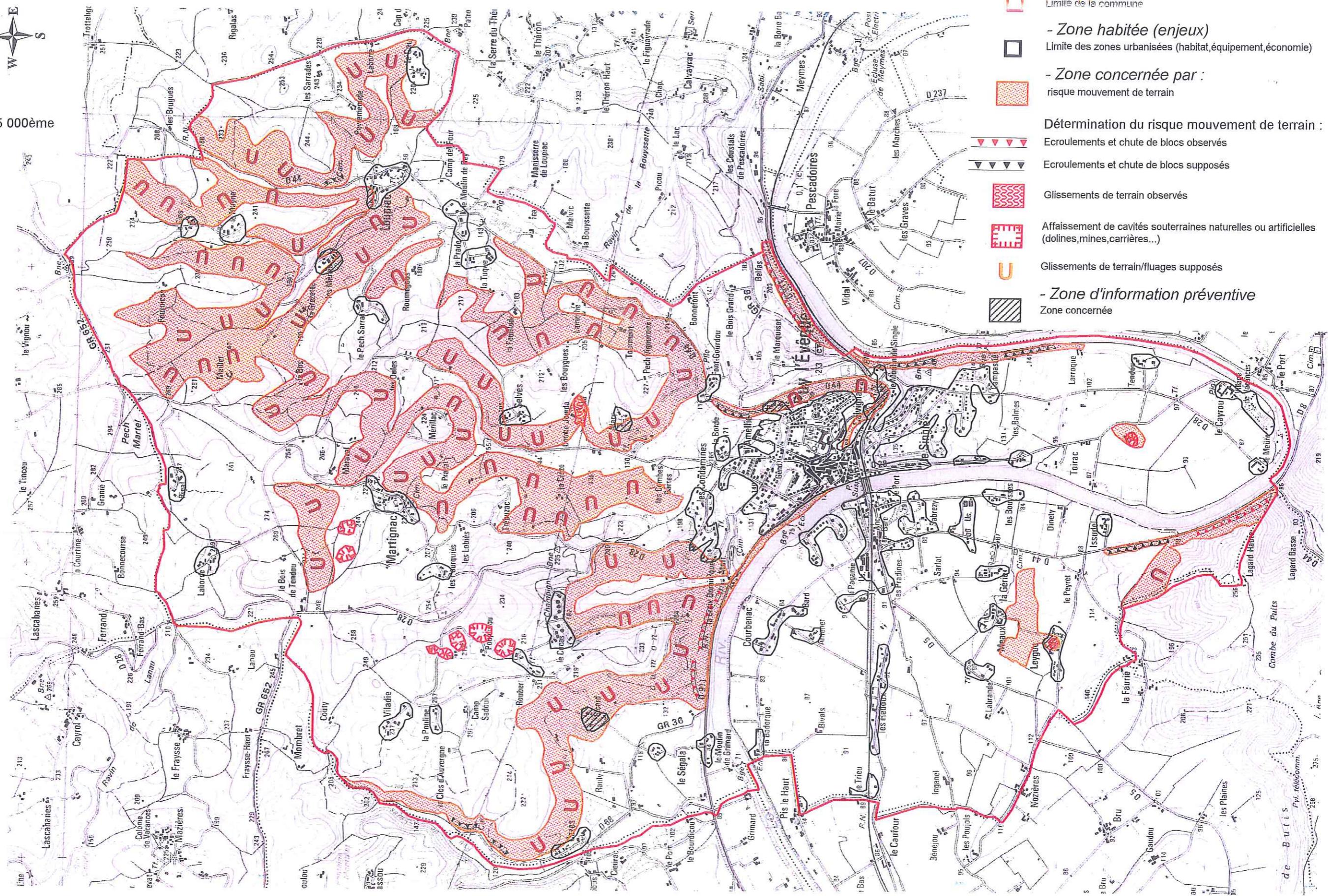
# CARTE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN (RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES)



# CARTE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN (GLISSEMENTS, CHUTES DE BLOCS, AFFAISSEMENTS)



Ech: 1/25 000ème



## **INFOS UTILES**

### **Vigilance météo et hydrométéorologique :**

**Vert** : pas de vigilance, situation normale.

**Alerte jaune** : être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Perturbation des activités liées au cours d'eau. Premiers débordements dans les terrasses alluviales. Coupures ponctuelles de routes secondaires.

**Alerte orange** : ETRE TRES VIGILANT : phénomènes météos dangereux prévus. Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.

**Alerte rouge** : VIGILANCE ABSOLUE : phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Evacuations généralisées. Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.

### **Téléphones :**

- Mairie : 05.65.30.81.45
- Secours : 18 ou 112
- Samu : 15
- Forces de l'ordre : 17
- Préfecture : 05.65.23.10.00

### **Sites Internet :**

- Mairie : [www.puy-leveque.fr](http://www.puy-leveque.fr)
- Préfecture : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)
- Informations sur les risques par commune : [www.prim.net](http://www.prim.net)
- Météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- Suivi des crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)